

Actualité | Religion

Entretien

Commission sur Marthe Robin et les Foyers de charité : « Un objet historique assez extraordinaire et peu examiné »

Recueilli par **Céline Hoyeau**

Publié le 15 janvier 2025 à 9h10

Article réservé à nos abonnés.



Marthe Robin (1902-1981), co-fondatrice des Foyers de charité. / STAFF / AFP

Les Foyers de charité ont annoncé ce mardi 14 janvier la création d'une commission indépendante d'étude pluridisciplinaire pour faire la lumière sur leur histoire marquée par une série de croissances, de

exclusivité pour *La Croix*, sur les enjeux de ces travaux qui doivent s'achever en octobre 2026.

Offrir l'article

La Croix : Qu'est-ce qui a présidé à la création de cette commission sur les Foyers de charité ?

Florian Michel : À la fois une succession de crises de gouvernance depuis les années 1970-1980, avec récemment encore plusieurs démissions – celle du cardinal Ricard, de Mgr Dubost, [d'une commission d'étude précédente](#) –, et la nomination de deux délégués pontificaux ; une série de scandales – Marthe Robin, accusée de fraude mystique, Georges Finet, d'abus sur des mineures – et divers abus commis dans les Foyers, abus psychologiques, spirituels, mais aussi sexuels, dont les premiers semblent dater des années 1950. C'est une communauté qui porte beaucoup d'interrogations, qui doit revisiter ses fondements. Il y a nécessité d'écrire une histoire objective, un récit documenté, partagé, qui ne soit ni légende dorée ni polémique.

À lire aussi

[« Nous sommes déterminés à faire la vérité » : lancement d'une commission d'étude sur les Foyers de charité](#)

Pouvez-vous nous préciser les contours de cette nouvelle commission ? Comment va-t-on l'appeler, la « commission Marthe Robin » ?

F. M. : L'angle est plus large. Il ne s'agit pas de refaire l'enquête sur Marthe Robin – le matériau est déjà ample, une enquête de canonisation est en cours avec un dossier de 14 000 pages, il y a aussi les travaux de Conrad de Meester, de Joachim Bouflet, de Thierry Coustenoble, les réponses que ces travaux ont suscitées... – mais de l'inclure dans un panorama plus vaste, une histoire institutionnelle des Foyers, de leur fondation dans les années 1930 jusqu'aux années 2000. Pour cela notre commission indépendante est composée de six membres aux expertises complémentaires : deux historiens, un juriste, une sociologue, un théologien et un psychanalyste.

Nous avons pour mission de faire la lumière sur la genèse et le développement des Foyers, la manière dont les intuitions initiales se sont cristallisées dans les textes et les pratiques, ainsi que sur les abus qui y ont été commis dans des circonstances variées. Au moins une demi-douzaine de prêtres de la première génération des pères de Foyers ont été identifiés comme « abuseurs », dans des sens distincts : [Georges Finet à Châteauneuf-de-Galaure](#), André Van der Borgh à Tressaint, Michel Tierny à Courset... Ces abus sont-ils, ou non, systémiques ? Y a-t-il une dynamique interne à ces phénomènes ? Sont-ils, ou non, une série de produits dérivés mimétiquement d'un schème initial qui serait celui de Marthe Robin et du père Finet ? Les questions sont ouvertes, et la commission part sans hypothèse préconstruite. La tâche va nous occuper près de deux ans : nous devons rendre nos travaux qui donneront lieu à la publication d'un ouvrage, en octobre 2026. D'ici là nous allons nous réunir toutes les six semaines environ.

Le cas de Marthe Robin est tout de même un des plus grands mystères de ces dernières décennies dans l'Église de France... Imposture ou œuvre de Dieu : ne sera-t-on jamais fixé ?

F. M. : La question se pose, et nous chercherons à trouver les réponses. C'est un objet historique assez extraordinaire, qui a été peu examiné, sauf récemment à travers les études de Conrad de Meester et de Thierry Coustenoble. C'est un défi historique, intellectuel, ecclésial... Mais il n'est pas sûr que nous parvenions à démêler tous les fils. Sur son dossier médical, par exemple, elle n'a vu qu'un médecin, dans les années 1940, le beau-frère du père Finet, puis plus rien jusqu'à sa mort. Ce qui n'a pas été fait dans les années 1970-1980 ne peut plus l'être.

Cela étant, notre méthode va reposer sur l'analyse des archives, la recontextualisation, la mise en lien entre les archives de tel ou tel endroit qui se répondent et qui pourront donner des éclaircissements. Pour cela, nous allons solliciter officiellement tous les archivistes diocésains pour un recensement des fonds disponibles. À Valence, Saint-Brieuc, mais aussi dans

saints... Nous avons vu précédemment, dans [l'enquête sur Jean Vanier et les frères Philippe](#), que sans le soutien du dicastère pour la doctrine de la foi, nous n'aurions jamais pu comprendre certains éléments.

À lire aussi

[Démission de Mgr Dubost : la difficile réforme des Foyers de charité](#)



Dans le dossier de béatification de Marthe Robin, nous voudrions notamment éclaircir les raisons pour lesquelles les conclusions de Conrad de Meester, ce carme qui l'accuse de fraude mystique, ont été écartées lors de l'examen de sa cause. Nous allons également rencontrer les membres des Foyers, actuels ou anciens, et recueillir le témoignage de tous ceux qui connaissent bien leur fonctionnement.

Qu'ont représenté les Foyers dans l'Église de France pour qu'il soit si important de faire la lumière sur leur histoire ?

F. M. : Les Foyers de charité sont une œuvre majeure du catholicisme contemporain : il y en a environ 70 sur quatre continents. Ils ont été en outre fondateurs pour plusieurs projets ecclésiaux du dernier tiers du XXe siècle. Un certain nombre de fondateurs de communautés nouvelles sont allés chercher à Châteauneuf-de-Galaure, dans la chambre de Marthe Robin, la confirmation de leur intuition, la validation céleste. On le voit bien avec le père Marie-Dominique Philippe qui dit que Marthe Robin a été « la première sœur contemplative de Saint-Jean », la communauté qu'il a fondée. Mère Myriam – Tünde Szentes –, la fondatrice des Sœurs mariales, a prononcé ses vœux dans la chambre de Marthe Robin, qui lui a servi de modèle : la femme souffrante, mystique, à la fois inaccessible et non soumise... Nous allons naturellement reprendre les conclusions des différentes enquêtes publiées ces dernières années – celle de la Ciase, celle sur Jean Vanier, celle des frères de Saint-Jean, puisque dans chacun de ces rapports, Marthe Robin apparaît en toile de fond.

Peut-on penser qu'elle est la matrice, le centre de toute cette galaxie ?

F. M. : Nous sommes au début de nos travaux ; on ne peut pas apporter de

différente.

Mais l'idéalisation qu'elle a suscitée a-t-elle pu favoriser des conditions de l'abus ?

F. M. : La question est cruciale. Je ne peux pas répondre à ce jour. Ce qui me semble vérifiable, c'est qu'un certain nombre de théologiens pervers ont cherché à Châteauneuf-de-Galaure une validation. Le père Thomas Philippe envoyait dès les années 1950 des personnes qu'il accompagnait spirituellement auprès de Marthe Robin. Ainsi de Myriam Chemla, selon le rapport du Saint-Office : « *Le père Thomas m'a envoyée en décembre 1950 près de Marthe Robin pour savoir si avec mon futur mari nous devons nous marier. Elle nous a dit que oui et nous a fait un grand éloge du père : "Avec un tel directeur vous pouvez être tranquilles".* » Or Myriam Chemla est à la fois une des premières victimes du père Thomas et c'est sur son témoignage, après son mariage, que le Saint-Office va rouvrir l'enquête qui conduira à sa condamnation... Dans un même échange, Marthe Robin lui conseille de se marier, ce qui va conduire à relancer l'enquête sur le dominicain quand l'époux découvrira ce qu'il a fait à sa femme, et de faire confiance au père Philippe.

À lire aussi

[Mgr Hervé Gosselin accusé d'avoir couvert des abus au Foyer de charité de Tressaint](#)



On est au cœur de l'ambivalence : un conseil de « vie », un conseil de « mort ». L'ombre et la lumière sont profondément mêlées dans cette histoire et il nous faudra être extrêmement délicats, subtils dans la relecture des dossiers et des témoignages. Les principes d'indépendance et de pluridisciplinarité guideront la commission d'étude : malgré les difficultés intrinsèques, nous tenterons humblement d'établir les faits et de rechercher la « vérité historique ».

Marthe Robin

L'Église face aux abus sexuels